



## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal

Du 4 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : BALY Isabelle, BIHANNIC Armelle, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, ESCOLAN Séverine, GRANDIN Pascal, HERVÉ Guénaël, HENRIO Philippe, LE BIHAN Loïc, LE CRANN Nolwenn, LE GOFF Patrice, LE GUEN Céline, LESCOAT Christophe, LOZACHMEUR Gilles, MICHEL Florian, NIVAIGNE Christophe, PÉRON Christelle, PÉRON Marie-Christine, PHILIPPE Christelle, ROZEAU Amélie, WERNER Mathieu.

Absents excusés : NIGEN Pascale.

Madame Pascale Nigen a donné procuration à Monsieur Christophe Lescoat.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

M. Guénaël Hervé a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et précise que le Conseil municipal se réunit une nouvelle fois dans des conditions particulières à la salle polyvalente et sans public du fait de la crise sanitaire. La situation sanitaire reste compliquée même si le taux d'incidence a tendance à diminuer. Il y a dans le Finistère 835 personnes hospitalisées pour la Covid et on compte 1513 décès, avec une vingtaine de clusters identifiés. 1 200 000 doses de vaccin ont été administrées. Les demandes de rendez-vous se font plus rapidement. Il n'y a plus besoin des attestations en journée depuis hier, les collégiens et lycéens ont pu reprendre le chemin de l'école. Le 19 mai une nouvelle étape sera franchie avec le décalage du couvre-feu, la réouverture des musées et la réouverture des terrasses. Ensuite le 9 juin il y aura une ouverture plus large. Nous espérons que le prochain Conseil municipal se tiendra dans la salle du conseil et avec du public. Nous allons continuer les retransmissions sur Facebook car cela fonctionne bien et participe à la démocratie. Mais les moyens techniques et la qualité du réseau sont moins adaptés à la salle polyvalente. Donc merci d'éteindre les téléphones portables. La vie sociale et économique va pouvoir reprendre prochainement et les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin seront le prochain rendez-vous démocratique.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2021**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 7 avril 2021.

Monsieur Darracq demande que la proposition de budget présentée par Mellac Plus Loin le jour de la séance et distribuée sur table, soit retranscrite de manière complète dans le compte-rendu de la séance.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Monsieur Darracq demande à Monsieur le Maire de préciser si sa demande de modification va être prise en compte.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu en y incluant ces modifications.

**Le Conseil municipal approuve le compte-rendu ainsi modifié.**

*Votes : Pour : 23 (procuration : P. Nigen) - Contre : 0 - Abstention : 0*

## **2. Fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire**

Monsieur le Maire rappelle que la création des postes d'adjoints au Maire relève de la compétence du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune de Mellac un effectif maximum de 6 postes d'adjoints au Maire. Monsieur le Maire propose de fixer à 6 le nombre de postes d'adjoints.

Monsieur le Maire explique : qu'à presque un an de mandat, malgré les difficultés d'actions dues à la situation sanitaire, j'ai constaté tous les jours votre engagement de conseillers et conseillères et j'espère vous voir poursuivre en ce sens tout au long de ce mandat. Néanmoins, en ce qui concerne le bureau municipal, il est temps d'adapter notre dispositif. Il s'agit pour nous de nous organiser différemment.

En effet, en début de mandat, nous avons fait le choix de constituer le bureau municipal autour de 5 adjoints. Or, ce système a vécu et nous devons l'adapter au temps présent et ses incertitudes, et à nos objectifs. Ce n'est pas une question d'engagement collectif ou individuel. C'est une question d'efficacité. L'objectif est toujours le même : mettre en œuvre nos projets, réparer, transformer la commune pour faire face aux enjeux futurs et actuels et aux besoins de nos concitoyens. L'objectif ne change donc pas, seul l'instrument évolue. C'est en tant que Maire que j'apporte ces propositions de manière responsable et en assume le choix. En effet, j'ai poussé l'analyse en fonction des objectifs fixés dans notre équipe, des ressources à ma disposition, et de l'environnement dans lequel j'évolue quotidiennement. Notre équipe - le bureau municipal - n'est pas naturellement portée sur la répétition des schémas établis, ou que sais-je, être sur des rails en mode « pilotage automatique » ou enkystée dans un fonctionnement ou des habitudes. Nous apprécions de tester, essayer, chercher des chemins, ainsi que les rencontres directes avec la population pour entendre et comprendre. C'est pourquoi nous savons changer, nous

questionner pour le bien de la Commune. L'environnement des collectivités est complexe et incertain de nature. Y agir invite à ne pas se prononcer trop vite, et toujours chercher la meilleure solution quel que soit le plan envisagé préalablement, en restant attentif aux occasions et aux opportunités offertes par cet environnement. Ce n'est pas moi qui vais me murer dans des certitudes et des postures, a fortiori dans le changement de monde que nous vivons. J'ai et nous avons cette disposition à nous adapter. C'est ainsi qu'après avoir éprouvé et questionné notre organisation et son environnement, et le contexte dans lequel notre territoire se retrouve, nous pensons pertinent d'élargir le bureau municipal, en nommant Christophe Nivaigne Adjoint au Maire. S'il nous apparaît utile pour la conduite des affaires de la Commune d'impliquer davantage Christophe, c'est aussi le fruit d'une volonté, la volonté forte de Christophe, de vouloir prendre une part plus conséquente de responsabilités et s'impliquer encore davantage pour la Commune. Aujourd'hui mon seul et unique but est de voir les femmes et les hommes à la meilleure place pour donner vie à nos projets, en lien avec les services et les citoyens et citoyennes. Nous le verrons dans les points suivants. C'est à partir de ce constat global que je fais donc le choix de passer à 6 adjoints. D'ailleurs, au passage, nous pouvons regretter cette limite qui finalement ne fait que brider la volonté d'implication et de responsabilisation des élus. Nous avons le privilège d'être à l'initiative et de pouvoir concrétiser les choix et les projets de notre feuille de route, toujours dans un esprit d'ouverture et de retenue. Bien sûr, nous serons encore confrontés à des difficultés, des lourdeurs, des habitudes, des méthodes de gestion inhérentes aux mille-feuilles des collectivités territoriales et leur administration, tout comme aux rancœurs et aux aigreurs des insatisfaits permanents. Mais restons positifs, je fais le choix d'élargir le bureau municipal à 6 adjoints pour rester centrés sur nos actions et nos projets pour la Commune de Mellac et notre feuille de route.

M. Darracq souligne l'autocritique de Monsieur le Maire, mais au-delà de ça, demande qu'est-ce qui justifie un 6<sup>ème</sup> adjoint ? Ils ne sont pas convaincus pour deux raisons :

- Il n'y a aucun projet structurant lancé par la nouvelle équipe qui ne fait que poursuivre les projets engagés lors de la dernière mandature,
- L'activité est au ralenti depuis 1 an, alors au contraire vous avez eu tout le temps pour vous organiser, mais vous n'y arrivez pas, vous ne vous en sortez pas.

M. Lescoat rappelle que le Conseil municipal est réuni ce soir du fait de la majorité qui souhaite changer d'organisation dans la gouvernance après seulement dix mois. Si j'avais été avec Thomas Pesquet en mission pendant six mois et que je revenais aujourd'hui, je me dirai que vous avez été élus hier et que vous partez de zéro. Car quatre nouvelles commissions vont remplacer les quatre qui existaient. Vous avez failli. Pendant dix mois vous n'étiez pas dans la bonne organisation. Je n'ai rien contre Christophe Nivaigne, mais je m'interroge. Lorsque l'on se présente à une élection, on se prépare à l'avance, vous ne vous êtes pas dits 15 jours avant, comment va-t-on travailler ? Comment va-t-on piloter et organiser ces commissions ? Je m'interroge sur la façon dont vous avez mené votre campagne pour arriver à la victoire, car au bout de dix mois se dire que l'on doit nommer six adjoints au lieu de cinq et que l'on va effacer les commissions pour tout recommencer, c'est inquiétant. Et pourquoi faire cela aujourd'hui, après le vote du budget. Le nouvel adjoint aurait pu travailler ses sujets et le budget. Il y a une forme d'amateurisme et ça fait peur. On est tous attaché à notre commune, on s'investit tous.

D'un côté vous dites que vous avez écouté la population, et de l'autre vous dites que c'est compliqué d'aller à la rencontre de la population depuis dix mois. Moi je ne comprends pas, il fallait avoir une feuille de route il y a dix mois et aujourd'hui être au travail.

Monsieur le Maire répond qu'ils ont travaillé ces longs mois dans des conditions particulières, mais que la loi lui permet d'ajouter un adjoint et il ne faut pas s'en priver. Oui c'est notre premier mandat et nous étions prêts, nous souhaitons juste ajouter un adjoint qui veut s'investir et prendre sa place.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 6 le nombre de postes d'adjoints.**

*Votes : Pour : 16 - Contre : 7 (G. Darracq, S. Escolan, P. Grandin, C. Lescoat, G. Lozachmeur, M-C. Peron) (procuration : P. Nigen) - Abstention : 0*

### **3. Election du sixième adjoint**

Monsieur le Maire indique que la Commune a fixé à six le nombre des adjoints au maire et qu'il convient de procéder à l'élection du 6ème adjoint.

Election du bureau :

Est élue secrétaire : Mme Céline Le Guen

Est élue assesseur n°1 : Mme Amélie Rozeau

Est élue assesseur n°2 : Mme Christelle Peron

Monsieur le Maire laisse deux minutes pour que les candidats déposent leurs candidatures.

M. Christophe Nivaigne est candidat au poste d'adjoint au maire.

Monsieur le Maire invite chaque conseiller municipal à aller voter.

Le bureau dépouille le scrutin et proclame les résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 7

Nombre de votants : 16

Nombre de blanc : 0

Nombre de nul : 0

Nombre de suffrage exprimés : 16

Nombre voix pour Christophe Nivaigne : 16

Monsieur le Maire proclame élu M. Christophe Nivaigne en tant que 6ème adjoint.

#### **4. Information sur les délégations d'adjoints**

<b>Fonction</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Postes</b>
1 <sup>er</sup> adjointe	LE CRANN Nolwenn	<ul style="list-style-type: none"><li>• La culture</li><li>• Le cadre de vie</li></ul>
2 <sup>ème</sup> adjoint	WERNER Mathieu	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le personnel communal</li><li>• Les finances</li><li>• La vie associative</li></ul>
3 <sup>ème</sup> adjointe	BIHANNIC Armelle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les affaires scolaires</li><li>• La communication</li></ul>
4 <sup>ème</sup> adjoint	LE GOFF Patrice	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'aménagement et l'entretien du patrimoine bâti communal</li><li>• Le matériel communal</li><li>• L'urbanisme pour les dossiers déposés au nom de la commune de Mellac</li><li>• Les établissements recevant du public et l'accessibilité</li></ul>
5 <sup>ème</sup> adjointe	LE GUEN Céline	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les solidarités</li><li>• Le logement</li><li>• La jeunesse</li></ul>
6 <sup>ème</sup> adjoint	NIVAIGNE Christophe	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les mobilités</li><li>• Les travaux d'aménagement et d'entretien de voirie, réseaux et espaces verts, les équipements extérieurs et la salubrité publique</li></ul>

M. Lescoat rappelle qu'il y a dix mois le Maire présentait cinq projets de délégations, et qu'aujourd'hui il ne retrouve plus l'administration générale ni l'économie locale qui étaient déléguées à Nolwenn Le Crann, la citoyenneté disparaît chez Mathieu Werner, et enfin plus de projet alimentaire pour Céline Le Guen. Ce sont quatre thèmes qui avaient été mis en avant et qui disparaissent. Nous souhaitons des explications, est-ce volontaire ?

Monsieur le Maire répond que tous les sujets ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation, mais que ces délégations sont plus claires pour les partenaires, les services et la population. Tous les sujets seront traités et trouveront un interlocuteur. La compétence économique est davantage du ressort de Quimperlé Communauté mais tous les sujets seront traités. Toutes les thématiques ne peuvent pas être indiquées, par exemple il n'y a pas le sport.

Mme Escolan fait état d'un triste constat ce soir : adieu la citoyenneté et la relation aux habitants, adieu les belles promesses de campagne. Le Maire s'était gardé les finances, les affaires scolaires et l'environnement, là il les cède à ses adjoints, sans doute parce que c'était

trop lourd à concilier avec une activité professionnelle à temps plein, à moins que ce ne soit un problème de compétence. Concernant la 1ère adjointe, plus d'administration générale, plus d'économie locale, apparition du cadre de vie, qui pourrait relever de la délégation du 6ème adjoint. C'est bien payé pour ne rien faire ! 1ère adjointe, si peu de délégations ? Qui va gérer les affaires courantes, l'administration générale, les élections, les concessions cimetières, l'état civil... ? Sans doute fallait-il lui laisser du temps pour aller à Quimperlé Communauté ? Pour l'adjoint aux travaux, une bien trop grosse délégation initiale, qui rendait impossible de suivre correctement les dossiers. Cela devrait donc être désormais le cas, avec un adjoint sur le terrain au quotidien. Enfin, maintenant qu'un nouvel adjoint vient d'être désigné, nous plaçons de l'espoir dans cette nouvelle délégation, notamment concernant les mobilités. Avec un tel affichage, nul doute qu'un véritable plan ambitieux sera mis en œuvre autour des mobilités douces.

Monsieur le Maire la remercie pour ces remarques très agréables à entendre et rappelle que tous les sujets seront traités.

## **5. Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux**

Monsieur le Maire explique que le 4 juillet dernier, il avait exprimé la volonté que les indemnités des élus soient cantonnées à une enveloppe similaire à celle de la fin du mandat précédent, soit 67 000 euros. Pour autant l'indemnité des conseillers municipaux a été revalorisée, passant de 1,20% à 1,50 %, afin d'atteindre 50 euros mensuels nets. L'arrivée de Christophe Nivaigne au sein du bureau municipal ne modifie rien à cette logique : l'enveloppe des indemnités votée au budget 2021 est constante. Nous avons simplement modifié les indemnités du bureau municipal. Le Maire et le bureau actuel verront leur indemnité diminuer pour rester dans l'enveloppe choisie. Comme indiqué dans le projet de délibération, vous constatez donc que :

- L'indemnité des conseillers et conseillères n'est pas impactée, restant à 1,50%,
- L'indemnité du Maire baisse de 35,51% à 34,36 %, soit 45 euros de moins,
- L'indemnité d'adjoint baisse de 15,31% à 14,16%, soit 40 euros de moins.

M. Lescoat souligne une différence avec la délibération adoptée en juillet 2020. L'indemnité des conseillers municipaux étaient indiquées à 72,19 euros bruts, alors que l'on perçoit en réalité 58,34 euros bruts. Pouvez-vous expliquer cette différence.

Mme Le Crann explique qu'il y avait une erreur sur le montant indiqué dans la délibération mais pas sur le taux. De ce fait comme c'est le taux qui fait foi, il n'y avait pas eu besoin d'apporter de correction à l'époque, c'est fait aujourd'hui.

M. Darracq souhaite préciser qu'effectivement le montant global des indemnités reste dans l'enveloppe allouée au budget. Mais attention, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'augmentation. Puisque cette nouvelle délégation augmente les indemnités de 2700 euros par an en réalité, soit 13 500 € au bout de cinq ans. Donc les indemnités de l'exécutif augmentent bien, il faut être précis. Mellac Plus Loin propose une autre répartition des indemnités, et cette contre-proposition permet de ne pas augmenter le montant total. Nous souhaitons que cette proposition soit discutée :

		au 4 juillet 2020		proposition au 4 mai 2021		contre-proposition "Mellac Plus Loin"	
		indemnités	montant	indemnités	montant	indemnités	montant
Maire	Chapoulie Franck	35,51%	1 381,13 €	34,36%	1 336,40 €	33,75%	1 312,67 €
1er adjoint	Le Crann Nolwenn	15,31%	595,47 €	14,16%	550,74 €	13,30%	517,29 €
2ème adjoint	Werner Mathieu	15,31%	595,47 €	14,16%	550,74 €	13,30%	517,29 €
3ème adjoint	Bihannic Armelle	15,31%	595,47 €	14,16%	550,74 €	13,30%	517,29 €
4ème adjoint	Le Goff Patrice	15,31%	595,47 €	14,16%	550,74 €	13,30%	517,29 €
5ème adjoint	Le Guen Céline	15,31%	595,47 €	14,16%	550,74 €	13,30%	517,29 €
6ème adjoint	Nivaigne Christophe	1,50%	58,34 €	14,16%	550,74 €	13,30%	517,29 €
conseiller	Michel Florian	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Baly Isabelle	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Henrio Philippe	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Rozeau Amélie	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Dupont Tiphaine	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Le Bihan Loïc	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Philippe Christelle	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Hervé Guénael	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Peron Christelle	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Lescoat Christophe	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Nigen Pascale	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Grandin Pascal	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Peron Marie-Christine	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Darracq Gilles	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Escolan Séverine	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
conseiller	Lozachmeur Gilles	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €	1,50%	58,34 €
Total mensuel:			5 350,26 €		5 574,29 €		5 349,87 €
		augmentation totale mensuelle de		224,03 €		0,39 €	
		Augmentation annuelle		2 688,35 €			
		soit sur 5 ans		13 441,77 €			

Monsieur le Maire répond que son objectif était de rester dans l'enveloppe des 67 000 € du précédent mandat et que c'est le cas.

M. Darracq se doutait bien que le Maire ne donnerait pas suite à sa proposition mais il souhaiterait que les conseillers municipaux donnent leur avis sur le sujet. Mais personne ne parle, donc personne n'a d'avis. Nous prenons acte de cette situation. Comme Mellac Plus Loin ne souhaite pas participer à cette augmentation des indemnités qui va peser sur les contribuables, M. Darracq, Mme Escolan et M. Lozachmeur renoncent à percevoir l'indemnité de fonction prévue pour les conseillers municipaux

Monsieur le Maire prend acte de cette décision et va vérifier que cela soit possible. Pour sa part, il pense que le mandat d'élu mérite une indemnité, il trouve cela normal et sain.

Les membres du Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24,

**Vu** le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

**Vu** les procès-verbaux des séances d'installation du conseil municipal du 4 juillet 2020 et du 4 mai 2021 au cours desquelles il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints et vu les arrêtés municipaux pris concomitamment au Conseil municipal et qui remplacent les arrêtés de délégations du 4 juillet 2020 portant délégation de fonction aux adjoints ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article L2123-17 du Code général des collectivités territoriales, les fonctions d'élu local sont gratuites mais qu'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue. Ces indemnités sont destinées à couvrir non seulement les frais que les élus sont tenus d'exposer pour l'exercice de leur mandat, mais aussi, dans une certaine mesure, le manque à gagner qui résulte du temps qu'ils consacrent aux affaires publiques ;

**Considérant** que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints au maire des communes sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique, selon l'importance démographique de la Commune. Mellac ayant une population comprise entre 1000 et 3 499 habitants, l'indemnité maximale du maire est fixée à 51,6% de cet indice et celle d'un adjoint à 19,8% de ce même indice. Les conseillers municipaux ne peuvent percevoir une indemnité que dans les limites de l'enveloppe indemnitaire susceptible d'être allouée au maire et aux adjoints. Les conseillers municipaux n'ayant pas reçu du maire de délégation de fonction peuvent percevoir une indemnité de fonction au maximum égale à 6% du même indice brut terminal de la fonction publique ;

**Considérant** que M. Darracq Gilles, Mme Escolan Séverine et M. Lozachmeur Gilles renoncent à percevoir l'indemnité de fonction prévue pour les conseillers municipaux ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Décide** que le montant des indemnités des élus s'établira comme suit :



Maire :

34,36 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 1336,40 € bruts par mois.

Adjoint :

14,16 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 550,74 € bruts par mois.

Conseiller municipal :

1,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 58,34 € bruts par mois.

**Décide** en conséquence, d'adopter et d'annexer à la présente délibération le tableau des indemnités allouées aux élus qui suit :

**Indemnités des élus municipaux**

<b>Fonction</b>	<b>Qualité</b>	<b>NOM et Prénom</b>	<b>Pourcentage indice brut terminal fonction publique</b>	<b>Montants bruts au 01/01/21</b>
Maire	M.	CHAPOULIE Franck	34,36%	1336,40 €
1er Adjoint	Mme.	LE CRANN Nolwenn	14,16%	550,74 €
2ème Adjoint	M.	WERNER Mathieu	14,16%	550,74 €
3ème Adjoint	Mme.	BIHANNIC Armelle	14,16%	550,74 €
4ème Adjoint	M.	LE GOFF Patrice	14,16%	550,74 €
5ème Adjoint	Mme.	LE GUEN Céline	14,16%	550,74 €
6ème Adjoint	M.	NIVAIGNE Christophe	14,16%	550,74 €
Conseiller	M.	MICHEL Florian	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	BALY Isabelle	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	HENRIO Philippe	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	ROZEAU Amélie	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	DUPONT Tiphaine	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	LE BIHAN Loïc	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	PHILIPPE Christelle	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	HERVE Guénaël	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	PERON Christelle	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	LESCOAT Christophe	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	NIGEN Pascale	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	GRANDIN Pascal	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	PERON Marie-Christine	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	DARRACQ Gilles	0%	0,00 €

Conseiller	Mme.	ESCOLAN Séverine	0%	0,00 €
Conseiller	M.	LOZACHMEUR Gilles	0%	0,00 €

**Précise** que cette décision prend effet le 4 mai 2021.

**Précise** que ces indemnités seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

*Votes : Pour : 20 (procuration : P. Nigen) - Contre : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur) - Abstention : 0*

## **6. Commissions municipales**

M. Werner explique qu'il y a 1 an, ils avaient fait le choix de commissions les plus larges possibles pour intégrer davantage les conseillers municipaux dans un esprit d'ouverture et de participation. Avec l'expérience de leur fonctionnement, les commissions ouvertes n'ont pas complètement répondu à l'idée initiale. Je ne vais pas reparler de la crise sanitaire inédite que nous vivons. Néanmoins, elle a tout de même contribué à un manque de fluidité. Nous passons donc à des commissions avec un effectif plus réduit de conseillers et conseillères. Pour autant, le nombre de ces instances de travail reste identique : quatre + le CCAS. La commission finances réunie ponctuellement jusqu'à présent sera désormais incluse dans une commission permanente gérant le fonctionnement des services publics, en interne et en externe (commission ressources et organisation). Les trois commissions actuelles sont remaniées : leurs domaines d'attribution sont plus ciblés tout en conservant la transversalité et l'association de plusieurs adjoints : Aménagement du territoire et environnement, Patrimoine bâti et énergies, Animation, culture et jeunesse. Le CCAS, instance spécifique, conserve son périmètre et restera pilote de la politique sociale communale. Le dispositif évolue pour que chacun et chacune y trouvent l'opportunité de contribuer à l'action communale plus aisément. Deux membres de chaque opposition pourront participer aux commissions. Y-a-t-il des questions ?

M. Lescoat constate que quatre commissions sont supprimées et remplacées par quatre autres et que parmi elles il y avaient deux commissions qui réunissaient l'ensemble des conseillers municipaux. L'Urgence écologique et sociale disparaît, cela ne doit plus être urgent. Au-delà de tous cela je me demande, et j'ai bien relu pour être sûr, mais que fait-on depuis dix mois ? J'entends bien qu'il faut une nouvelle délégation. Mais je rejoins Séverine Escolan, nous attendons de voir des ateliers de travail. Vous aviez dit que l'urgence écologique et sociale était tellement importante que tout le monde pourrait y participer et aujourd'hui, au bout de dix mois, vous privez certains conseillers d'accéder à cette commission. Donc forcément j'ai deux personnes de Mellac Autrement qui ne pourront plus accéder à cette commission. Je me rappelle quand je regarde les comptes-rendus de juillet 2020 que « la commission Urgences écologique et sociale pourra traiter de manière transversale tous les sujets. » C'était du vent. Cette commission était la plus ouverte pour que tout le monde ait un niveau de connaissance des

affaires. Et aujourd'hui, vous parlez de commissions plus resserrées mai qui permettent d'avoir des sujets plus clairs à traiter. C'est tout l'inverse de ce que vous avez dit il y a dix mois. Nous sommes complètement paumés, c'est de l'amateurisme. Je ne comprends pas. Là franchement, je ne comprends plus rien. Le monde agricole n'est toujours pas représenté dans aucune commission. Et vous allez nous répondre « ne vous inquiétez pas tous les sujets seront traités, on ne laissera rien au hasard ». Oui mais c'est toujours mieux quand c'est écrit. Il y a par ailleurs une adjointe à la jeunesse mais ce n'est pas elle qui pilote la commission. Quatre commissions ce n'est pas assez pour faire du bon travail. La commission Urgence écologique et sociale s'est envolée. Pourquoi, le pôle énergie n'est pas avec le pôle environnement ? Qui aura la charge de la réflexion sur l'éclairage public, est-ce M. Le Goff qui aura ces prérogatives ? C'est la commission pilotée par M. Nivaine qui va « Participer à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire communal » alors que Mme Le Crann a la délégation Cadre de vie ? Donc ce soir nous n'allons pas vous suivre. Nous désignerons tout de même des membres car nous continuerons à nous impliquer, à participer et à donner notre avis sur les projets.

Par ailleurs, concernant le sujet des indemnités, M. Lescoat précise qu'il respecte les positions de Mellac Plus Loin mais une indemnité pour un élu c'est normal car c'est de l'investissement, et il est difficile d'attirer des personnes qui sont prêtes à s'engager en politique. Il est compliqué de motiver les gens à venir car ils ont cette crainte de ne pas savoir, de devenir une personne publique, et d'être jugée. L'indemnité n'est pas nécessaire mais à l'extrême dire qu'il ne faut plus percevoir d'indemnité ce n'est pas bon. Ou alors j'ai mal compris ce choix. En tant que conseiller communautaire je ne perçois aucune indemnité, même si nous pouvons être remboursés de nos frais de route. Donc je mets de ma poche pour aller à toutes les réunions. On entend souvent dire que les élus sont trop payés, que ce n'est pas mérité, qu'ils gagnent trop, et ce genre de commentaires décourage. Donc attention à ne pas faire de démagogie en disant que les indemnités en moins serviront à remplir la caisse de la mairie.

M. Werner répond que s'il y avait davantage de commissions ce serait pire car l'opposition ne pourrait pas participer à toutes. Le nombre de membres total baisse, mais le nombre de places pour les conseillers de Chemins citoyens également. Nous souhaitons essayer de faire mieux, avec des commissions qui s'articulent mieux avec les services, qui soient intuitivement compréhensibles, qui ne négligent rien. L'urgence écologique et sociale est traitée par les services publics rendus et par les associations. Les commissions y consacrent leur place donc à partir de là on met le focus dessus. Quand on parle de transition écologique cela peut paraître lointain pour certains car la priorité c'est ce qu'il y aura dans leur assiette le soir. Forcément tout n'est pas non plus de la compétence communale. Oui c'est notre premier mandat, oui nous entendons ce que vous dites, nous essayons de nous approprier tout cela pour y donner un sens. En tant que maire, adjoint, conseiller, nous sommes des personnes publiques et on nous parle. Nous avons basé notre méthode sur des rencontres avec la population qui alimenteraient les sujets des commissions. Nous ne pouvons pas le faire, et la sortie de crise ne va pas assez vite pour l'envisager pour le moment. Rien n'est parfait et fort des enseignements depuis le mois de juillet l'année dernière, nous nous adaptons.

M. Lozachmeur entend les explications de M. Werner sur le fait que ce soit leur premier mandat et qu'ils apprennent, mais avant vous il y a eu des personnes pour qui c'était leur premier mandat et ça ne les a pas empêchés de se mettre au travail. Il a assisté à toutes les commissions,

il n'a senti aucune motivation de la part de l'équipe en place et surtout aucune maîtrise des dossiers. A chaque commission il y a un ordre du jour, mais au bout du compte c'est vide, on reste sur notre faim et on ne sait pas ce qu'il se passe. J'ai été nouveau dans cette situation, je n'y connaissais rien mais cela ne m'a pas empêché de travailler tout de suite. Nous savons qu'il y a du travail et au bout de dix mois vous n'avez pas de projet puisque ce que vous faites avait déjà été engagé par l'équipe précédente. Alors oui il y a eu le Covid, mais vous auriez pu en profiter pour avancer tout de même. Donc votre solution est d'ajouter un 6<sup>ème</sup> adjoint. Dans ces commissions il y avait des redondances, nous ne savons pas qui fait quoi. Une fois c'est Mme Bihannic qui présente les travaux, ensuite M. Werner qui présente les finances, le Maire présente l'urbanisme. C'est inquiétant pour la suite et peut-être que dans dix mois nous assisterons à un nouveau remaniement parce que ça ne fonctionne toujours pas. Nous sommes bridés puisque nous aurions bien aimé participer aux commissions finances, mais 2 membres au lieu de 3 ce n'est plus possible. Nous savons que c'est délibéré de votre part, nous ne sommes pas naïfs. J'espère que vous allez commencer à travailler, il vous reste 4 ans, vous avez du boulot, retrousser vos manches.

M. Werner répond que sur les capacités de travail c'est un jugement qui vous appartient. Un grand groupe fonctionne différemment d'un petit groupe donc fort de ce constat nous faisons le choix de réduire le nombre de participants. Vous êtes moins nombreux mais les élus de la majorité aussi. Même si on sort du cadre, à partir du moment où nos décisions sont légales, je ne vois pas ce qui vous fait peur. Vous sous-entendez que nous avons une mauvaise vision des compétences. Nous avons testé et nous avons dit, lorsque nous avons été élus, que nous allions sortir des clous. On a benchmarké, il y a des communes qui proposent des choses singulières et d'autres qui sortent des clous. Nous faisons une proposition de travail. Mais nous ne bridons rien du tout.

M. Darracq ajoute qu'ils vont bien entendu participer car ils n'ont pas le choix. Pour répondre à Christophe Lescoat, nous ne faisons pas de démagogie. Nous faisons une croix sur les indemnités mais ce n'était pas notre proposition de départ. Nous n'avons pas dit non aux indemnités, nous avons dit non à la hausse des indemnités et ce n'est pas pareil. Donc ce n'est pas démagogique, c'est juste pour ne pas participer à cette augmentation.

Mme Escolan rejoint les positions de M. Darracq. Lorsqu'elle s'est engagée, les indemnités n'étaient pas la question. Elle sait que c'est compliqué de prendre des responsabilités, cela se prépare. On ne s'engage pas de la même manière lorsque l'on est tête de liste ou en fin de liste en position non éligible. Mais laisser penser que les indemnités attirent plus de monde, pour ma part ce n'est pas ce qui détermine mon engagement pour la commune. Nous avons proposé de réduire de 35 euros les indemnités du Maire et des adjoints pour rester dans la même enveloppe, un effort était possible, il n'est pas fait. Je ne vois pas pourquoi nous dépenserions 2700 euros de plus par an. Par ailleurs, nous sommes tous conscients de l'urgence écologique et de la problématique qui ne s'arrête pas aux frontières de la commune. Mais vous restreignez les commissions, c'est du retro pédalage. La première adjointe avait vendu cela car, selon elle, les petites structurations étaient compliquées à faire vivre et qu'il fallait se réunir de manière plénière. M. Werner a dit que l'écologie n'est pas une priorité lorsque l'on n'a pas à manger dans son assiette, je ne suis pas d'accord pour opposer les choses de cette manière. Je trouve dommage de reléguer l'environnement aux oubliettes.

M. Werner répond que ce n'est pas l'idée qu'il avançait, c'est juste que lorsque l'on pense écologie, il faut également traiter la question sociale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

- **Décide** de supprimer les commissions suivantes :
  - Commission Urgences écologique et sociale
  - Commission Animation de la vie locale
  - Commission Technique communale
  - Commission Finances
  
- **Décide** de créer les commissions suivantes :
  - Commission Ressources et organisation
  - Commission Aménagement du territoire et environnement
  - Commission Patrimoine bâti et énergie
  - Commission Animation, culture et jeunesse
  
- **Fixe** comme suit la composition des commissions précitées :

<b>Commission Ressources et organisation</b>	<b>Membres</b>
	WERNER Mathieu
	BIHANNIC Armelle
	LE GUEN Céline
	PERON Christelle
	LE BIHAN Loïc
	PHILIPPE Christelle
	ROZEAU Amélie
	LESCOAT Christophe
	PERON Marie-Christine
	ESCOLAN Séverine
DARRACQ Gilles	

<b>Commission Aménagement du territoire et environnement</b>	<b>Membres</b>
	NIVAIGNE Christophe
	LE CRANN Nolwenn
	DUPONT Tiphaine
	LE BIHAN Loïc
	ROZEAU Amélie
HERVE Guénaël	

	PERON Christelle
	LESCOAT Christophe
	GRANDIN Pascal
	LOZACHMEUR Gilles
	DARRACQ Gilles

<b>Commission Patrimoine bâti et énergie</b>	<b>Membres</b>
	LE GOFF Patrice
	NIVAIGNE Christophe
	BIHANNIC Armelle
	BALY Isabelle
	HENRIO Philippe
	DUPONT Tiphaine
	PHILIPPE Christelle
	LESCOAT Christophe
	PERON Marie-Christine
	LOZACHMEUR Gilles
	DARRACQ Gilles

<b>Commission Animation, culture et jeunesse</b>	<b>Membres</b>
	LE CRANN Nolwenn
	WERNER Mathieu
	LE GUEN Céline
	MICHEL Florian
	BALY Isabelle
	HENRIO Philippe
	HERVE Guénaël
	LESCOAT Christophe
	NIGEN Pascale
	ESCOLAN Séverine
	DARRACQ Gilles

Votes : Pour : 16 - Contre : 0 – Abstention : 7 (G. Darracq, S. Escolan, P. Grandin, C. Lescoat, G. Lozachmeur, M-C. Peron) (procuration : P. Nigen)

## **7. Désignation des membres du conseil d'exploitation du réseau de chaleur**

Mme Le Crann propose que les membres de la commission Patrimoine bâti et énergies constituent également le Conseil d'exploitation du réseau de chaleur avec le Maire en tant que Président et Patrice Le Goff comme Vice-Président. Le Conseil d'exploitation de la régie est essentiellement un organe de proposition et de préparation des décisions du Conseil municipal, même si le budget de la régie est indépendant.

Monsieur le Maire ajoute que cette évolution répond également à la demande de Christophe Lescoat sur l'élargissement du nombre de participants. Les points à l'ordre du jour étant peu nombreux, ils pourront être traités en même temps que ceux de la commission Patrimoine bâti et énergies.

### **Après délibération, le Conseil Municipal :**

- ✓ Décide, sur proposition de M. le Maire, de désigner les membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'exploitation de la régie à compter du 4 mai 2021 :
  - M. Franck Chapoulie, Président
  - M. Patrice Le Goff, Vice-Président
  - M. Christophe Nivaigne, conseiller municipal
  - Mme Armelle Bihannic, conseillère municipale
  - Mme Isabelle Baly, conseillère municipale
  - M. Philippe Henrio, conseiller municipal
  - Mme Tiphaine Dupont, conseillère municipale
  - Mme Christelle Philippe, conseillère municipale
  - M. Christophe Lescoat, conseiller municipal
  - Mme Marie-Christine Peron, conseillère municipale
  - M. Gilles Darracq, conseiller municipal
  - M. Gilles Lozachmeur, conseiller municipal

*Votes : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 4 (P. Grandin, C. Lescoat, M-C. Peron)  
(procuration : Pascale Nigen)*

## **8. Quimperlé Communauté : rapport annuel d'activités / développement durable / égalité femmes-hommes 2020**

Mme Le Crann présente le rapport d'activités, de développement durable et d'égalité femmes/hommes, un rapport qui tente de dresser un bilan d'une année bien particulière, pour

reprendre les mots d'introduction du Président lors du dernier Conseil communautaire. Je vous rappelle juste avant de commencer, que Quimperlé Communauté a l'obligation de transmettre ce rapport aux maires de chaque commune membre et que ce rapport doit être présenté dans chaque Conseil municipal avant le 1<sup>er</sup> septembre. C'est un document de 43 pages de chiffres, d'informations et d'infographies qui se donne chaque année la mission pas évidente de dresser un panorama à la fois synthétique et éclairant de l'action de notre Communauté d'Agglomération.

Commençons par le rapport **Egalité** avec des éléments qui illustrent bien la prise en compte de ces enjeux dans nos organisations. Ce rapport informe de la situation de la collectivité en matière d'égalité sur :

- L'interne : indicateurs de l'évolution de la situation femmes/hommes dans le fonctionnement de la collectivité,
- L'externe : certaines actions menées ou indicateurs retenus, dans le cadre des politiques publiques de la Communauté. Quimperlé Communauté se distingue du taux national de 62 % dans la fonction publique, puisque la gent féminine ne représente que 42 % des effectifs (100 sur 241), différence qui s'explique par les transferts de personnels techniques majoritairement masculins opérés en 2019 (régie des eaux, 38 agents).

Si on regarde par catégories, les hommes sont largement majoritaires à hauteur de 66% en catégorie C. Il faut relever par contre que le nombre de cadres A femmes est devenu équivalent à celui des hommes (16F/16H) ainsi que pour la catégorie B (40F/40H).

La faible mixité au sein des filières demeure constante puisqu'elle s'illustre par des déséquilibres importants, on constate toujours en effet une sur-représentation en 2020 des femmes dans la filière administrative et la filière animation et une sous-représentation dans les filières sportive et technique (23% contre 77% d'hommes).

Pour rappel, le régime indemnitaire est identique pour les femmes et les hommes à fonctions égales. L'écart de rémunération constaté, de 89 € en moyenne toutes catégories confondues en faveur des hommes, (37€ en 2019), est dû notamment à l'ancienneté des agents recrutés (pour la plupart des débuts de carrière) mais aussi au recours aux astreintes et donc aux heures supplémentaires qui en découlent dans la filière technique. Il faut prendre également en compte le fait que la filière technique offre des perspectives d'avancement plus rapides que les autres filières, et essentiellement en catégorie C, or c'est dans cette catégorie que les hommes sont les plus nombreux.

Notons également que 100% des emplois à temps partiels sont occupés par des femmes quant au niveau national, il se situe à 82,5%, c'est conjoncturel car ça n'a pas toujours été le cas.

Concernant les perspectives de carrières, les femmes ont bénéficié d'autant de perspectives de carrière que les hommes en 2020 avec même une légère avance pour les agentes à temps non complet pour les avancements de grade. A noter que des efforts importants ont été réalisés pour valoriser ce personnel féminin à temps non complet : formation aux nouvelles techniques, allongement du temps de travail, notamment. 456 jours de formations au 31/12/2020 au lieu de 986 jours en 2019, la Covid 19 est passée par là et de nombreuses annulations de formations ont eu lieu. 32% des femmes sont parties en formation contre 68% des hommes (44% de femmes en 2019). Cette différence s'explique par le volume plus important des formations obligatoires dans les métiers techniques occupés majoritairement par des hommes.



### Analyse genrée de nos politiques publiques

Nous commençons depuis fin 2019 à collecter de la statistique genrée à savoir : des chiffres qui distinguent dans les bénéficiaires ou usagers des services publics la part des hommes et des femmes. Ces premiers indicateurs sont recensés dans les pages 10 à 12. A terme, durant ce mandat, l'analyse poussée des données collectées servira à mesurer si nos politiques publiques sont égalitaires ou pas et travailler sur des actions de correction. En parallèle, les actions de sensibilisation à la culture de l'égalité sont en cours et se poursuivront, en interne et vis-à-vis du grand public.

A noter que les champs d'action prioritaires pointés par le dernier état des lieux du sexisme en France sont le monde du travail, les médias, en particulier numériques, la vie politique. Pas de surprise dans le domaine de la culture que ce soit au conservatoire ou dans les médiathèques où la fréquentation est majoritairement féminine : conservatoire 58% de femmes et médiathèques 63,5%.

Nos politiques sociales profitent également plus aux femmes que ce soit pour le portage des repas ou l'accompagnement par le CLIC, ceci s'explique notamment par le fait qu'elles sont plus nombreuses dans cette tranche d'âge. L'occupation des logements d'urgence est également majoritairement le fait des femmes. Par contre en matière d'insertion, ce sont les hommes les plus nombreux 57%.

De ce fait, un dernier focus concernant la parité au sein de l'instance de décision de Quimperlé Communauté, car bien qu'aucune loi ne contraigne les intercommunalités à avoir un exécutif paritaire, Quimperlé communauté fait partie du top 10 de la Région Bretagne à disposer d'une parité au sein de l'exécutif : 8 femmes et 9 hommes, en effet seulement 10 EPCI sur 54 ont un exécutif quasiment paritaire en Bretagne.

Pour exemple chez nos voisins :

- Quimper Bretagne occidentale : 3 femmes et 17 hommes
- Lorient Agglomération : 6 femmes et 15 hommes
- Concarneau Cornouaille Agglomération : 5 femmes et 10 hommes
- Brest Métropole qui pourtant fait beaucoup de choses pour l'égalité : 5 femmes et 16 hommes.

Je n'ai pas fait les mêmes recherches pour la composition des conseils communautaires mais sachez que pour le nôtre, on dénombre 42,3% de femmes, un pourcentage nettement au-dessus de la moyenne puisque seuls 18% des conseils en France, comptent plus de 40% de femmes, dans un contexte où depuis 2015, le taux de femmes présentes dans les intercommunalités serait plutôt à la baisse.

Enfin et pour conclure ce rapport sur l'Egalité, nous avons répondu à un appel à manifestation d'intérêt régional pour bénéficier d'un accompagnement en matière d'approche intégrée de l'égalité femmes/hommes, et ce, afin d'élaborer un plan d'action Egalité, l'étude est en cours. Si nous sommes retenus un cabinet spécialisé et choisit par la Région nous accompagnera pour faire avancer l'égalité dans tous les domaines et pour mettre en place de nouvelles pratiques.

Passons maintenant au rapport d'**Activités** dans lequel se fondent en fait les items liés au développement durable.

### Les grands projets Face à la crise

Quimperlé Communauté s'est mobilisé rapidement, en lien avec ses communes membres et ses

partenaires, pour accompagner les acteurs économiques et les publics les plus fragiles, qui sont les plus touchés par les conséquences de cette crise. Les agents de Quimperlé Communauté ont été parfaitement au rendez-vous et ont assuré notamment les services de collecte des déchets, de l'eau et de l'assainissement et de portage de repas à domicile pour les plus fragiles. Les autres services ont su s'adapter notamment au télétravail. Quimperlé Communauté est également intervenue sur le plan économique pour soutenir les entreprises du territoire. On y reviendra un peu plus loin.

Une année d'élection, un Conseil largement renouvelé avec 34 nouveaux élus parmi lesquels 8 sont vice-présidents et 3 conseillers délégués, un président très confortablement élu par 48 voix sur 51 et c'est également la première fois qu'un président est réélu à la tête de l'intercommunalité depuis 1993. Le nouveau président a souhaité que les vice-présidents soient de sensibilités politiques, de générations et de parcours divers.

### TBK

Un peu plus de huit ans après sa création, le réseau TBK a changé de prestataire suite à la relance de la mise en concurrence prévue dans le cadre de la délégation de service public, le prestataire retenu est RATP DEV. Suite à ce changement d'opérateur, le réseau a été modifié pour répondre davantage à la demande des habitants avec par exemple un meilleur cadencement des bus dans le centre-ville de Quimperlé ou encore la gratuité des bus tous les samedis. Nous avons cependant eu quelques déboires à la rentrée scolaire qui ont été résorbés par une mobilisation importante de la collectivité et des changements internes chez le délégataire.

### Ouverture d'Alter-Eko

A deux minutes de la gare de Quimperlé, Alter Eko offre 5 bureaux pour des entrepreneurs et le premier espace de coworking du territoire accessible 24h/24 et 7j/7 et comprenant 6 postes de travail partagés disponibles à la location dans 31 m<sup>2</sup>.

### Environnement

2020, année riche dans le domaine de la transition énergétique et écologique puisque Quimperlé Communauté reçoit le label Cit'ergie qui est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. Approbation du PCAET et signature du Contrat d'objectif territorial avec l'ADEME.

### L'économie et le tourisme

Accompagnement des entreprises face à la crise.

Les bons d'achat solidaires de l'Opération Solideiz, en direction des commerçants a été un gros succès. Le lancement de la plateforme acheterenpaysdequimperle.bzh référence aujourd'hui 354 commerces et 13 marchés, dont le nôtre.

Dans le domaine du tourisme, la 1ère programmation liée au Pays d'Art et d'Histoire a permis aux publics d'aller à la découverte des patrimoines du Pays de Quimperlé et on peut se réjouir de l'ouverture du nouvel Office de tourisme au Pouldu, plus fonctionnel et respectueux des conditions de travail et des normes environnementales.

### En habitat et urbanisme

Grâce à son nouveau Programme Local de l'Habitat 2020-2025 approuvé en octobre 2020, Quimperlé Communauté va pouvoir mettre en œuvre une série d'actions sur son territoire avec

l'ambition de produire 450 logements par an, et afin de bien prendre en compte les avis formulés par les différents partenaires institutionnels, une réécriture partielle du PLUi est en cours d'achèvement.

Pour les transports, je ne reviens pas sur le changement de délégation, par contre on a mesuré un impact important de la crise sanitaire sur les transports en commun (en baisse de 35% sur le territoire du fait notamment du 1<sup>er</sup> confinement). La mise en place d'une nouvelle billettique permet une meilleure information du voyageur et la création d'un nouveau dépôt dans la zone de la Villeneuve- Braouic facilite l'exploitation.

Le succès des actions en faveur du vélo à assistance électrique se confirme durablement. 156 demandes de location de VAE, 16 de plus qu'en 2019 et le doublement du parc de vélos. Quant à la plateforme de Covoiturage solidaire OuestGo, 65 inscrits de plus en 2020 malgré le contexte sanitaire qui ralentit le développement du dispositif.

En enfance et jeunesse fortement impactées par la crise, on retiendra des activités réduites ou par intermittence pour l'accueil des enfants et une hausse des violences intrafamiliales. Un service prévention jeunesse dans l'obligation de s'emparer du numérique pour renforcer le lien avec les jeunes.

Dans le domaine du social et de la santé, forte réactivité comme je le disais en introduction pour le portage de repas. A noter l'augmentation des situations complexes qui aura nécessité un fort besoin de lien social et d'accompagnement des aidants, d'où un renforcement du Clic. Soutien aux porteurs de projets en lien avec l'insertion et l'ESS : Optimism et Ty pouce ont fait l'objet de cet accompagnement

Culture : une année quasi blanche pour les manifestations culturelles, des cours en visio pour les élèves du conservatoire et pour la langue bretonne, 2<sup>ème</sup> place pour Quimperlé Communauté aux Prizioù, il s'agit des prix de l'avenir de la langue bretonne

Le sport, un des domaines les plus impacté par la crise, les agents des Aquapaq ont ma foi été bien polyvalents pour pallier les fermetures ou baisse de fréquentation de leur outil de travail. Fin du chantier de la base nautique du Pouldu.

Collecte des déchets : là aussi comme dans le social, il y a eu une continuité de service efficace, avec même une augmentation de 2,3 % des déchets collectés qui peut s'expliquer par le fait que les confinements et le télétravail ont généré plus de repas pris à domicile et donc de déchets. Poursuite des actions de prévention des déchets (composteurs, couches lavables, location de broyeurs de déchets verts...).

Eau et assainissement : si la crise n'a pas permis l'aboutissement de certaines études stratégiques on peut noter un taux record de renouvellement de réseaux : 1,8 % (0,4 % au niveau départemental) et la reprise en régie de l'assainissement collectif à Moëlan-sur-Mer.

SPANC : hausse des contrôles dans le cadre des ventes immobilières mais suspension des contrôles périodiques à cause de la pandémie. La Communauté a engagé les toutes premières actions de coopération décentralisée rendues possible grâce au 1 % de la loi Oudin, (loi qui permet de ponctionner jusqu'à 1 % de nos factures d'eau pour financer des projets de coopération décentralisée) pour deux associations du territoire Madabreizh et Co.De.Pax pour des travaux en lien avec l'eau et l'assainissement à Madagascar et au Sénégal.

Ressources humaines, je passe car déjà évoqué et pour les finances on retiendra l'impact financier de la crise sanitaire : + de 1 M d'euros.

**Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.**

#### **9. Budget principal 2021 – Taxes et produits irrécouvrables**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'état de produits irrécouvrables présenté par le Trésorier Principal de Quimperlé.

Considérant les difficultés à recouvrer ces produits,

Monsieur le Maire propose d'effacer les dettes suivantes, qui relèvent de l'ancien budget assainissement et qui ont été émises avant le 31/12/2018 :

Compte 6542 - créances éteintes :

- Exercice 2014 : 336,42 €
- Exercice 2018 : 165,99 €

Soit un total de 502,41 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'annulation des sommes indiquées ci-dessus.**

Votes : Pour : 23 (procuration : Pascale Nigen) - Contre : 0 - Abstention : 0

#### **10. Budget réseau de chaleur 2021 – Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier et d'ajuster certaines prévisions du budget Réseau de chaleur 2021, et propose la décision modificative suivante :

<b>Recettes d'exploitation</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Montants</b>
70 – Ventes de produits fabriqués, prestation de services	701– Ventes de produits finis et intermédiaires	+ 1,00 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	777 – Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	- 1,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser la décision modificative du budget réseau de chaleur indiquée ci-dessus.**

*Votes : Pour : 23 (procurations : Pascale Nigen) - Contre : 0 - Abstention : 0*

### **11. Projet de lotissement « Les terrasses de Ty Bonal » : convention de rétrocession**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement d'un lotissement de 47 lots à Ty-Bodel porté par la société Atlantique Foncier représentée par M. Frédéric Péron.

Le Maire rappelle qu'une convention de rétrocession des réseaux, voies et équipements communs peut être conclue entre la Commune et le lotisseur.

M. Darracq souligne l'empressement à vouloir intégrer ces aménagements dans le domaine public, et demande si le Maire est au courant qu'il y a deux lotissements qui n'ont toujours pas fait l'objet de rétrocession.

Monsieur le Maire répond qu'il est au courant et que c'est justement pour éviter ce genre de situation à l'avenir que cette fois-ci une convention est conclue en amont. Il s'agit d'éviter la création d'une association de colotis qui demandera ensuite le transfert à la Commune. Il est par ailleurs plus facile de gérer les travaux de finition en direct avec le lotisseur. Nous avons aujourd'hui des lotissements dont les espaces communs ne sont pas intégrés, or les gens nous demandent d'intervenir dans ces lotissements. Il s'agit de trouver une solution plus pérenne et d'intégrer une fois que c'est terminé et que nous sommes d'accords. Nous calculons ce que cela représente pour les agents et les moyens pour entretenir. Nous anticipons les aménagements pour éviter qu'il n'y ait trop d'entretien, c'est une solution d'efficacité.

M. Darracq précise que Mellac Plus Loin votera pour car effectivement il y a encore deux lotissements non rétrocedés. Il s'en était saisi au dernier mandat mais cela n'a pas pu aboutir. Si M. Nivaigne veut des informations à ce sujet, il sera ravi de les partager, elles seront gratuites.

Monsieur le Maire répond qu'il a aussi ces informations pour Christophe, et même des informations plus fraîches.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention à intervenir, et après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession des équipements communs propres au lotissement « Les terrasses de Ty Bonal » dans le domaine communal, dès l'achèvement des travaux de finition et après constatation de leur conformité par une visite contradictoire sur le terrain.

*Votes : Pour : 23 (procurations : Pascale Nigen) - Contre : 0 - Abstention : 0*

## **12. Projet de lotissement « Le clos de Kernours III » : convention de rétrocession**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement d'un lotissement de 5 lots situés au lieu-dit Kernours et porté par Mme Marie-Cécile LE GALL.

Le Maire rappelle qu'une convention de rétrocession des réseaux, voies et équipements communs peut être conclue entre la Commune et le lotisseur.

M. Darracq ajoute que ces nouvelles ne sont peut-être pas bien fraîches, mais il regrette que ce projet de lotissement n'ait même pas fait l'objet d'une présentation en commission. Il trouve aussi judicieux et instructif de convier la commission sur le terrain, et d'aller voir ce qui est rétrocedé. Un plan aurait pu être joint à la délibération. A quoi servent les commissions si les sujets importants n'y sont pas abordés, à compter les fleurs dans les massifs ?

Monsieur le Maire répond que pour l'instant à Ty-Bonal il n'y a rien à voir donc il n'invite personne à y aller.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention à intervenir, et après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession des équipements communs propres au lotissement « Le clos de Kernours III » dans le domaine communal, dès l'achèvement des travaux de finition et après constatation de leur conformité par une visite contradictoire sur le terrain.

*Votes : Pour : 23 (procurations : Pascale Nigen) - Contre : 0 - Abstention : 0*

### **1/4 d'heure d'expression des administrés / Questions diverses**

Mme Bihannic propose de faire un condensé des réponses aux questions posées puisque plusieurs se recourent.

M. Lozachmeur lui précise que ce n'est pas possible.

Mme Bihannic commence donc par la question de M. Patrice Cabel : pour quelles raisons le Conseil municipal ne reste pas en ligne sur la page Facebook de la mairie ?

Mme Bihannic répond que leur position est simple. La retransmission du Conseil municipal ne reste pas en ligne car nous estimons que c'est un moment démocratique de débats publics et pas une émission de télévision. Le fait de ne pas laisser en replay ces instants engage le respect des institutions. Certes, la diffusion en ligne permet une ouverture aux mellacois pour répondre aux contraintes du moment. Nous nous réjouissons d'ailleurs de faire le maximum pour en faire profiter les mellacois avec les contraintes techniques de réception que nous connaissons. Cette diffusion pourra être pérennisée hors contexte Covid. De plus il est rappelé que pour les personnes qui le veulent, les délibérations sont publiées rapidement sur le site internet de la mairie ainsi que le compte-rendu du Conseil municipal approuvé à la séance suivante. Il y a donc toujours moyen d'obtenir un retour détaillé des débats.

Monsieur le Maire poursuit avec les questions autour de la sécurité routière :

- Le marquage des passages piétons n'est plus visible notamment au niveau de l'école, qu'en pensez-vous les refaire ?

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu une campagne de marquage qui a été budgétée. Les relevés de marquage sont en cours.

- Quels sont les aménagements prévus au Rond-point de Penamprat pour diminuer le risque d'accidentologie ?

Monsieur le Maire répond que les haies ont été enlevées pour garantir une meilleure visibilité. Il est vrai que ce carrefour est problématique car la vitesse n'est pas respectée. Partout sur le territoire il y a des sollicitations en rapport avec la vitesse excessive des automobilistes. Il y a des problèmes partout, nous allons agir, mais le problème c'est le comportement des conducteurs. Aujourd'hui nous avons même eu une plainte à Kervidanou, j'ai des plaintes pour Kergall où il y a beaucoup de problèmes de vitesse.

- Pourquoi les chicanes dans la rue de Pen-Ar-Prat ont été enlevées ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu une division foncière d'une parcelle et que l'une des entrées de terrain tombait à l'endroit même des chicanes. Nous les avons donc enlevées pour garantir l'accès aux futurs acquéreurs. Le coût de l'opération s'élève à 3500 euros et a été réparti en trois entre le vendeur, l'acquéreur et la mairie. Mais à Pen Ar Prat les chicanes seront remplacées.

- Question de Pascal Grandin : il est constaté un manque de sécurisation du marché hebdomadaire de Ty-Bodel. Il n'y a aucune barrière pour empêcher les véhicules de pénétrer dans l'enceinte du marché.

Monsieur le Maire répond que même si nous sommes en alerte Vigipirate, pour le petit marché il n'y a pas de mesure particulière à prendre. Je ne ressens pas un manque de sécurité lorsque je m'y rends. Mais voulez-vous préciser votre demande ?

M. Grandin précise qu'il ne devait normalement pas être présent ce soir. Mais il écoute, regarde et apprend, et a surtout l'impression que le Maire ne porte pas beaucoup d'attention à la sécurité routière. Nous avons proposé d'interdire les poids lourds sur la VC7, et vous avez refusé car ils vont à PDM, nous avons proposé une interdiction au plus de 19 tonnes, vous n'avez pas voulu non plus. Et maintenant les chicanes retirées à Pen Ar Prat. Dans certains quartiers le matin ça roule vite pour ne pas être en retard. Or la sécurité ne semble pas être votre priorité. Moi-même j'ai réussi à pénétrer dans le marché avec mon véhicule car il n'y avait aucune signalisation. C'est très dangereux, il faut des barrières de sécurité.

Monsieur le Maire répond que les agents ne vont pas mettre des barrières sur le marché, car le risque d'intrusion est faible et ne nécessite pas que l'on barricade le marché. On a enlevé les chicanes pour accéder au terrain. On a acheté des radars pédagogiques et on va les faire tourner et les faire travailler. Les équipements pour limiter la vitesse coûtent chers et on a de la coactivité avec des camions, des engins agricoles qui ont besoin de transiter sur la commune. Il y a beaucoup de problèmes de stationnement et de circulation. A l'école il y a des parkings pas très loin mais le stationnement est

anarchique, des scooters circulent sur des chemins, des rallyes raid ont lieu parfois... Donc on peut tout interdire, oui il faut que l'on s'intéresse à la sécurité, il y aura des actions menées, ce n'est pas un souci.

M. Grandin ajoute que c'est bien de constater, le Maire est un bon constateur, mais c'est la vie de nos enfants qui est en jeu, le dimanche lorsqu'il y a match de foot dans le bourg aucune poussette ne peut circuler, c'est dangereux, les arrêts de bus ne sont pas éclairés, les enfants marchent sur la route, je ne sais pas si vous avez des enfants monsieur le Maire, de même lorsque je vois certaines personnes pour se rendre à Lidl qui marchent sur la route. On va dans le mur.

Monsieur le Maire répond oui j'avais des enfants jusqu'à tout à l'heure et j'espère en rentrant, et ils habitent dans un quartier où il est difficile de faire du vélo et ils n'ont pas le droit d'aller sur la route. Chacun sait qu'il n'y a pas de barrière chez moi, les gens circulent vite et nous en sommes tous acteurs, et bien sûr mes enfants ne font pas de vélo sur la route qui mène à Intermarché. Ils ont grandi à cet endroit et ils font avec et savent faire, ils sont à la campagne, ils prennent le bus dans le noir, ils vont aux poubelles dans le noir. Et moi aussi quand je me promène en campagne je fais attention. Si j'avais une baguette magique, je mettrais des lumières et des chicane partout. Nous pouvons aussi interdire la circulation aux engins agricoles, mais je ne suis pas sûr que cela plaise. Donc il faut des solutions et il y a des points noirs. Christophe Nivaigne est spécialisé et il va nous aider.

M. Grandin ajoute que s'il y a besoin d'un coup de main, il est là aussi et c'est gratuit.

Monsieur le Maire poursuit avec une question sur l'intégration des espaces communs du lotissement de Kerflec'h dans le domaine public. Le Maire précise que c'est une situation particulière mais qu'il a relancé cette affaire. Nous restons dans l'attente d'une solution et nous y répondrons quand nous le pourrons.

Monsieur le Maire répond à la question de Mellac Plus Loin qui a demandé quand les comptes-rendus des commissions du 14 et du 16 avril seront communiqués car nous ne sommes plus dans les délais. Le Maire répond que les comptes-rendus vont être adressés.

Monsieur le Maire poursuit avec une question de Mellac Plus Loin : qu'en est-il de la communication à tous les élus des courriers des mellacois envoyés à destination du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux ? Monsieur le Maire répond que si un courrier est adressé à tout le monde ils seront envoyés. Pour l'instant il reçoit surtout des mails qui lui sont adressés, pas toujours aimables, et confidentiels bien souvent.

M. Darracq explique être un peu perdu, il demande si Monsieur le Maire est toujours dans le ¼ d'heure d'expression des administrés ou bien dans les questions diverses ? Car à ce stade, deux questions de citoyens n'ont pas été traitées. Mellac en transition a envoyé un courrier à l'ensemble des membres du Conseil municipal le 7 avril dernier.

Monsieur le Maire explique qu'il y a une question sur les chiens non tenus en laisse dans le cimetière. La divagation des chiens est un sujet important. Il rappelle que les propriétaires doivent tenir leur chien en laisse ou à proximité, c'est le code rural qui le dit et c'est du civisme. Certaines personnes ont peur des chiens donc il faut faire attention.



Monsieur le Maire passe à une question sur la création des pistes cyclables. Il explique qu'il y a des projets. A ce sujet il y aura une réunion le 26 mai prochain avec Quimperlé Communauté pour le schéma vélo, la commission sera invitée à participer.

Mme Bihannic fait part de la question de Mellac Autrement : quels supports de communication sont disponibles pour les deux oppositions ? Et de la question de Mellac Plus Loin qui demande une modification de l'article 29 du règlement intérieur concernant les modalités d'expression des conseillers de l'opposition.

Mme Bihannic répond que le plan de communication repose sur le site internet, la page Facebook régulièrement alimentée, un bulletin municipal annuel, une newsletter bimestrielle et que selon le règlement intérieur les supports de communication ouverts aux deux groupes d'opposition sont le bulletin municipal et le site internet. L'exercice démocratique ayant été fait il n'y a pas de modification à apporter. Je vous solliciterai prochainement pour participer à une photo de groupe en faisant bien évidemment attention aux gestes barrières, et aussi pour apporter un texte dans le bulletin municipal.

M. Lozachmeur a cru comprendre lors du dernier Conseil municipal qu'il n'y aurait pas de bulletin municipal car Monsieur le Maire a dit que c'était trop de travail, et qu'il allait faire autrement et innover. Pourquoi ce changement ?

Mme Bihannic dit qu'ils ont écouté, entendu, un bulletin trimestriel c'est du travail mais surtout un coût financier. Nous prévoyons pour compenser une newsletter bimestrielle en lien avec le site internet et nous espérons qu'elle sera en place pour le mois de septembre.

M. Darracq relève qu'il n'y aura donc pas de modification du règlement intérieur, et que la page Facebook n'est pas ouverte à l'opposition. Aucune modification n'est ouverte à la discussion. Il en prend acte.

M. Lescoat se félicite que les oppositions soient force de proposition. Il donnera ses 250 mots pour le mois de juin.

Mme Bihannic précise qu'une publication sur le site internet est également possible pour les oppositions.

M. Lescoat revient sur les courriers de Mellac en transition qui mentionnent deux choses : le soutien à la liberté de la presse mais aussi l'engagement de la commune à coconstruire avec les citoyens les futures politiques et signer le pacte pour la transition.

Monsieur le Maire répond qu'il a déjà répondu à cette question avant le 1<sup>er</sup> tour des élections, après le 2<sup>ème</sup> tour, et à tous les Conseils depuis le mois de juillet. La question a été posée 5 fois, et nous avons répondu que nous ne souhaitons pas signer cette charte. Nous préférons agir concrètement et aller au contact des gens.

Mme Escolan souligne que l'équipe municipale a dit tout remettre sur la table. Là il est question de refaire la même chose et ce n'est pas possible ? Il n'y a pas d'ambition réelle et sérieuse sur l'environnement. Il suffit de dire non je ne le souhaite pas.

Monsieur le Maire redit qu'il a répondu déjà quatre fois, il ne voit pas l'intérêt de la charte. L'autre question sur la liberté de la presse a été posée tard avant le dernier Conseil. Nous ne pouvons que rappeler le besoin du respect de la liberté de la presse. Suite à la diffusion d'un

documentaire « Bretagne : terre sacrifiée », plusieurs journalistes ont été l'objet de menaces et d'intimidations. Ces gestes sont inacceptables. Ils traduisent les tensions fortes de notre société. Pour moi les attaques contre les journalistes ne sont pas acceptables. Toutes les intimidations, les menaces ou propos anonymes sur les réseaux, toutes les formes d'agressivité, les sous-entendus, toutes les formes de violences, tout ça ne sert pas notre besoin de vivre ensemble. Comme le disait la Présidente de l'UNESCO pour la journée mondiale de la liberté de la presse qui a eu lieu hier : l'information est un bien public. Attaquer l'information et donc la liberté de la presse, c'est attaquer la démocratie. Nous avons besoin de la presse qui participe à l'intérêt général. Il faut condamner ces actes et défendre les journalistes.

Mme Escolan explique qu'il est question de liberté de la presse, de liberté d'expression, parce qu'une journaliste a été victime d'actes de malveillance et il est question que l'ensemble des élus apporte son soutien à Morgane Large et dénonce ces actes. Nous pouvons voter, même symboliquement, même si ce n'est pas une délibération, en tout cas moi j'apporte mon soutien à Morgane Large et à Ines Léraud.

Monsieur le Maire poursuit avec une demande de Mellac Plus Loin pour l'adoption d'une motion de soutien envers les salariés de la SBFM.

M. Darracq soumet à l'assemblée le projet de motion porté par Mellac Plus Loin : la fonderie de la SBFM a été créée en 1966, à la suite de la fermeture des forges d'Hennebont, qui a employé jusqu'à 3000 salariés. Cette entreprise industrielle fabrique des pièces en fonte ou en aluminium qui sont destinées à l'automobile. Le groupe Renault, propriétaire du site souhaite s'en séparer en recherchant un repreneur. L'avenir est donc incertain pour les 350 personnes qui y travaillent aujourd'hui, dont certains habitent le pays de Quimperlé, dont Mellac. La pandémie perturbe fortement l'économie et met à jour la nécessité de maintenir nos emplois de production sur le territoire. La SBFM est une entreprise historique dont l'activité reste nécessaire pour l'industrie française et européenne. La voir disparaître nous soumettra à encore plus de dépendance extérieure. Cette motion est donc un soutien aux salariés de la SBFM, à leurs familles et aux nombreux sous-traitants.

Monsieur le Maire répond que cela le touche aussi beaucoup car il travaille dans l'industrie et sait, pour l'avoir vécu, ce que représente la difficulté de vivre un plan social et d'être dans l'incertitude. Lui et les salariés de l'entreprise dans laquelle il travaille sont solidaires des fonderies de Bretagne qui font l'objet de transactions qui les dépassent un peu. L'incendie de 2019 les a fortement impactés. Nous savons que c'est primordial de soutenir l'activité industrielle. Monsieur le Maire souhaiterait que Renaud s'engage à maintenir cette activité, car c'est une industrie lourde qui pèse sur notre territoire. Le combat continue pour les salariés et nous espérons qu'il y aura un repreneur très sérieux et que les 350 salariés pourront travailler encore de nombreuses années. Il est de tout cœur solidaire avec les fonderies de Bretagne et très attentif à la situation des salariés.

Monsieur le Maire poursuit avec une demande de Christophe Lescoat sur les choucas et lui donne la parole.

M. Lesocat rappelle que la Commune a été destinataire de la part de la FDSEA d'un projet de motion pour apporter son soutien contre la prolifération des choucas. Il en a parlé en

commission car il trouvait cela judicieux, mais c'est au Maire que revient le rôle d'impulser ce type de projet. Mellac a toujours été en première ligne pour défendre les entreprises, les services publics, comme pour le Centre des impôts de Quimperlé, ou encore dans le cas de catastrophes naturelles. C'est au Maire, premier magistrat de la Commune, de porter et donner de l'importance à ces sujets. Pour les choucas nous avons commencé à discuter en commission, faut-il attendre une prochaine commission pour approfondir cela ? Qu'en est-il de l'engrillagement des cheminées, nous attendons des réponses.

Monsieur le Maire répond qu'il pourrait y avoir des tas de motions sur des tas de sujets, mais lui ce qu'il veut c'est des actions concrètes. Être solidaire c'est bien mais il faut aller sur le terrain avec la SBFM. Pour les choucas, les agriculteurs de notre secteur savent qu'ils peuvent m'appeler, je préfère faire du concret en testant des choses et en faisant une expérimentation. A ce titre il faudra en reparler. Nous voulons faire du concret et être le plus efficace possible, des motions on peut en faire, des chartes on peut en signer, moi je préfère agir.

M. Darracq ajoute qu'une motion est un soutien écrit, elle se vote, c'est symbolique mais c'est important.

Monsieur le Maire répond qu'il ne retiendra aucune des trois motions. Il mènera des actions concrètes, et les salariés de la SBFM n'en ont pas grand-chose à faire de la motion. Nous irons sur le terrain, peut-être pas moi car j'ai une écharpe, mais nous ferons quelque chose. C'est pareil pour les choucas, on cherche à agir concrètement. La liberté de la presse on la respecte et on la défend. Mais des motions si je voulais je pourrais en présenter quinze au prochain Conseil.

M. Lozachmeur rappelle à Monsieur le Maire qu'il a la mémoire courte car des motions il en a soutenu au précédent mandat. Qu'est-ce que cela signifie, que l'on n'aurait pas dû le faire pour défendre la gare de Quimperlé ou pour le Centre des impôts ?

Monsieur le Maire répond que c'était d'autres temps et d'autres mœurs. Il veut être solidaire mais ce ne sera pas de cette manière.

M. Lozachmeur demande où sont la citoyenneté et la solidarité ? Et les comptes-rendus des commissions, vont-ils les recevoir ?

Monsieur le Maire répond que les comptes-rendus vont être envoyés.

***La séance est levée à 22h30.***